

Mairie de Dompierre-sur-Veyle

1 Place du Village

01240 Dompierre-sur-Veyle

Tél. 04 74 30 31 81

Fax 04 74 30 36 61

Mail : mairie@dompierre-sur-veyle.fr

D_2020_03_02_13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE SUR VEYLE**

Nombre de membres

Afférents au CM. : 15

En exercice : 14

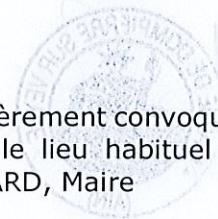
Qui ont pris part à la

Présente délibération : 13

Séance du 2 mars 2020

L'an deux mille vingt, et le deux mars

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean BERARD, Maire



Date de la convocation : 26/02/2020

Date d'affichage : 03/03/2020

Objet de la délibération : approbation modification PLU

Présents : Jean BERARD Gilbert RIPERT Catherine SAVERAT Franck MOLINA Martine TABOURET Aimé BOULIVAN Lucette MAURE Emmanuelle CHAVEYRIAT Josette CHENAY Frédéric BOUVARD Maria FOURNIER Stéphanie BOULIVAN

Excusés : Didier ZAMPROGNO Romuald JAGUENAUD

Secrétaire de séance : Maria FOURNIER

Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil Municipal, Madame Maria FOURNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Didier ZAMPROGNO donne pouvoirs à Martine TABOURET en cas de vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-37 et L. 153-41,

Vu l'arrêté du Maire en date du 1^{er} octobre 2019 prescrivant la modification n°1 du PLU,

Vu la délibération en date du 29 octobre 2019 justifiant de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du secteur sud du centre-bourg dans le cadre de la modification n°1 du PLU,

Vu l'arrêté municipal en date du 20 décembre 2019 mettant le projet de modification du PLU à enquête publique,

Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoires,

Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que le projet de modification du PLU soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et du rapport du commissaire enquêteur,

après avoir délibéré, et vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

- Conformément aux articles R.153-20 et R.153.21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.
- La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Ont signé les membres présents

Le Maire, Jean BERARD

